



**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'UEBERSTRASS
Compte rendu de séance du vendredi 17 mars 2017**

Sous la présidence de Monsieur LEY Bernard, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20H30

Présents : MM. BEY Jean-Marc, WININGER Sébastien, LEY Laurent, Adjointes,
Mme WINTER Carine, M. BANTZHAFEN Serge, Mmes VANSTEENKISTE Paméla, LEY Marie-Eve,
MM. PETER Daniel, EKENSCHWILLER Rémy

Absent représenté : M. ENDERLEN Didier représenté par M. BEY Jean-Marc

La secrétaire de séance : Mme ISSNER Anne-Sophie

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 03/03/2017
- 2 – Opposition au transfert de la compétence PLU à l'EPCI
- 3 – Fixation et vote des taux d'imposition
- 4 – Approbation du Budget Primitif de la commune 2017
- 5 – Fixation du prix de l'eau 2017
- 6 – Approbation du Budget Primitif du service de l'eau 2017
- 7 – Rapport sur la qualité et le prix de l'eau 2016
- 8 – Divers : Organisation élections présidentielles
- 9 – Divers : Apéritif communal

POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 03/03/2017 :

Le procès-verbal, expédié à tous les membres du Conseil Municipal le 14/03/2017, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 – Opposition au transfert de la compétence PLU à la nouvelle Communauté de Communes : PORTE D'ALSACE-LARGUE :

M. le Maire expose que les Communautés de Communes et Communauté d'agglomération exercent de plein droit la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Vu l'article 136 (II) de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté préfectoral du 15 juin 2016 portant fusion de la Communauté de Communes de la Largue et de la Porte d'Alsace Communauté de Communes de la Région de Dannemarie au 1^{er} janvier 2017,

Vu l'article L 5214-16 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération prescrivant l'élaboration du PLU sur la commune d'Ueberstrass en date du 13/11/2015,

Considérant que la Communauté de Communes existant à la date de publication de la loi ALUR issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi. Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'a pas lieu,

Considérant que la commune d'Ueberstrass a un PLU grenellisation en cours de finalisation,

Considérant les coûts importants que génèrent l'élaboration d'un PLU à l'échelle intercommunale,

Considérant que l'intérêt de quelques communes de la Communauté de Communes ne doit pas être préjudiciable aux intérêts de la Commune d'Ueberstrass et de ses administrés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d'Ueberstrass décide à l'UNANIMITE de conserver sa maîtrise en matière de document d'urbanisme et s'oppose à tout transfert de celui-ci à la Communauté de Communes Porte d'Alsace - Largue.

POINT 3 – Fixation et vote des taux d'imposition :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de garder les mêmes taux des différentes taxes, à savoir :

- Taxe d'habitation : 9,50 %
- Taxe foncière bâti : 6,19 %
- Taxe foncière non bâti : 31,13 %
- CFE : 13,73 %

POINT 4 – Approbation du Budget Primitif de la commune 2017 :

Mr le Maire donne lecture détaillée du Budget Primitif de la Commune 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 308 884,19 € pour la section de fonctionnement
- 427 044,05 € pour la section d'investissement

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif de la Commune 2017.

POINT 5 – Fixation du prix de l'eau 2017 :

M. le Maire explique au conseil municipal que notre budget de l'eau, qui est largement excédentaire en investissement, ne suffit cependant plus à couvrir les différentes dépenses de fonctionnement. Effectivement, les réparations de fuites sur le réseau (qui représentent la plus grosse dépense en fonctionnement) ne peuvent pas être payées en investissement.

Il rappelle également que la commune verse à l'Agence de l'Eau une « Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau » pour chaque m³ pompé vers le réservoir et qui n'est pas facturé aux habitants (environ 0,052€/m³, ce qui représentait en 2016 une dépense de 1 523 € en fonctionnement).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter le prix de l'eau en 2017.

Son prix de base passe de 0,45€/m³ à **0,55€/m³**, et la location du compteur passe de 17,50 €/an à **20 €/an**.

A ce prix il y a également lieu de rajouter la Redevance pour Pollution Domestique, reversée intégralement à l'Agence de l'Eau, qui s'élève à **0,350 €/m³** en 2017 (idem qu'en 2016).

POINT 6 – Approbation du Budget Primitif du service de l'eau 2017 :

Mr le Maire donne lecture détaillée du Budget Primitif du service de l'eau 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 19 139,17 € pour la section de fonctionnement
- 55 035,14 € pour la section d'investissement

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif du service de l'eau 2017.

POINT 7 – Rapport sur la qualité et le prix de l'eau 2016 :

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016 à Ueberstrass.

Le conseil municipal à l'unanimité :

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

POINT 8 – Divers : Organisation élections présidentielles : Fixation tableaux des permanences :

M. le Maire rappelle au conseil municipal que les prochaines élections présidentielles auront lieu les **dimanches 23 avril et 07 mai 2017**. Il souligne également que pour ces élections, le bureau de vote sera ouvert jusqu'à 19h.

Le conseil municipal invite les jeunes nouvellement inscrits à siéger, et fixe les tableaux des permanences comme suit *:

Elections du 23 avril 2017

08h00 à 10h00	10h00 à 12h00	12h00 à 14h00	14h00 à 16h00	16h00 à 19h00
WININGER Sébastien WINTER Carine RICKLIN Lisa	PETER Daniel VANSTEENKISTE P. OZTUNG Sahra	ECKENSCHWILLER R. LEY Marie-Eve SBAFFO Alexandre	BANTZHAFEN S. ENDERLEN Didier STADLER Bryan	LEY Bernard LEY Laurent LEY Gabriel

Elections du 07 mai 2017

08h00 à 10h00	10h00 à 12h00	12h00 à 14h00	14h00 à 16h00	16h00 à 19h00
WININGER Sébastien WINTER Carine SBAFFO Alexandre	PETER Daniel VANSTEENKISTE P. STADLER Bryan	ECKENSCHWILLER R. LEY Marie-Eve OZTUNG Sahra	BANTZHAFEN S. ENDERLEN Didier LEY Gabriel	LEY Bernard BEY Jean-Marc RICKLIN Lisa

*Pour des raisons organisationnelles, il est tout à fait possible d'échanger l'horaire avec une autre personne.

POINT 9 – Divers : Apéritif communal :

Le conseil municipal fixe les dates et lieu des prochains apéritifs, à savoir :

- 1) dimanche 30/04/2017 : Hangar à bois situé à la rhizosphère
- 2) dimanche 25/06/2017 : Chapelle Saint Jean
- 3) dimanche 27/08/2017 : Etang communal
- 4) dimanche 15/10/2017 : Préau école (ou Aire de jeux)